



Ingénierie des Mouvements de Sol
et des **Risques Naturels**

OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

CERTIFICAT
N° 09 08 2114

IMSRN

1027 Morne Pavillon
Basse-Gondeau
97232 LE LAMENTIN

☎ 05 96 55 08 60 - 📠 05 96 55 08 59
email : martinique@imsrn.com

SAS capital 400 000 € -
SIRET 392 133 633 00066 - RCS Grenoble B 392 133 633 - APE 742C
N° TVA intracommunautaire FR43 392 133 633

**ETUDE GEOTECHNIQUE DE STABILITE (mission G2
Mission Avant-Projet (AVP) – Etude de risque**

**Commune du GROS MORNE
Quartier Bois Lézards
Parcelle n° C 138**



*Vue de la parcelle vers le Nord
(17 septembre 2014)*

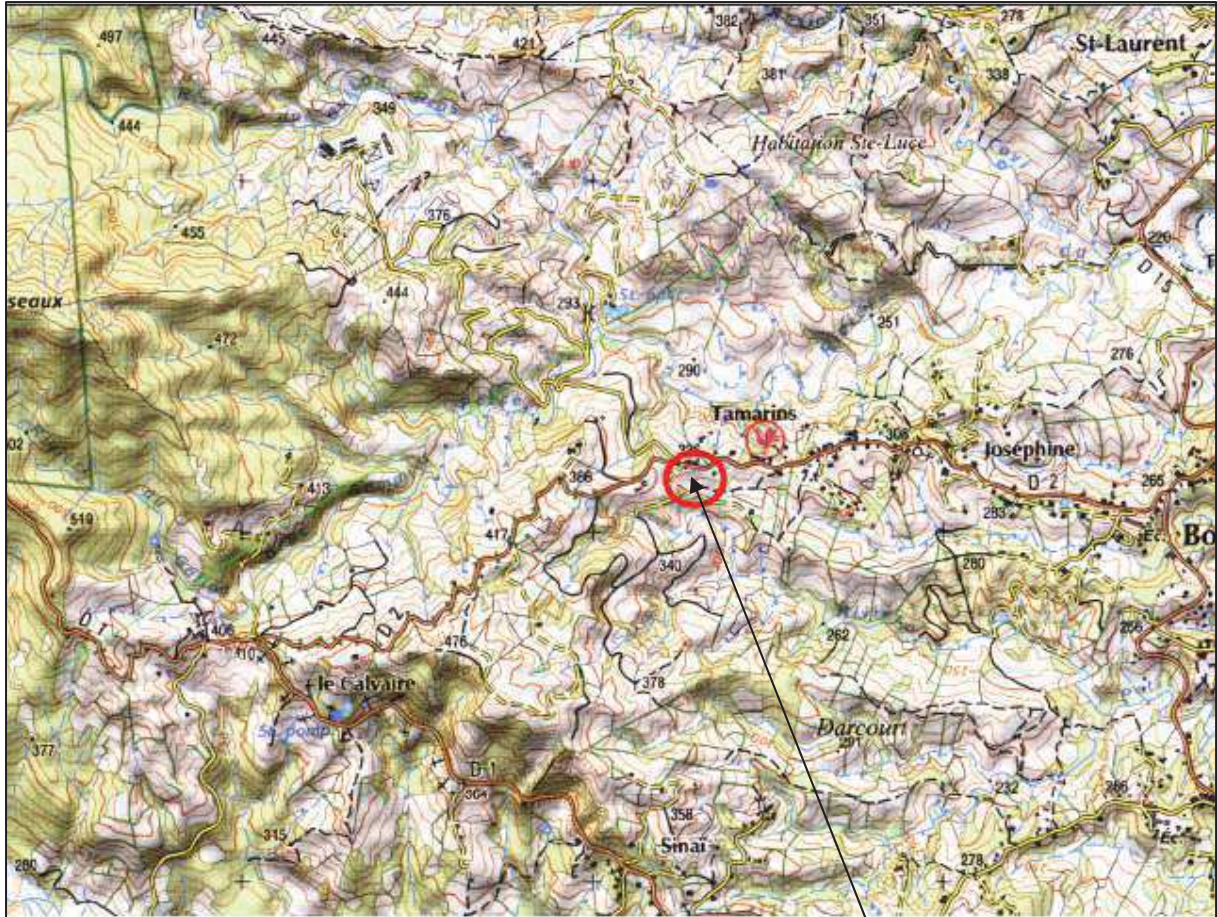
N°	Date	Indice	Etabli par	Contrôlé par	Supervisé par
2014/2353	31 mars 2015	0	O.DORLEAC	L. RAMAEL	P. PLOTTO



Plan de situation

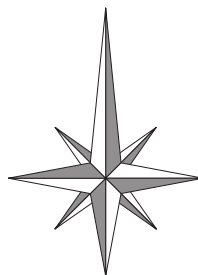
(Extrait de la carte IGN n° 4502 MT au 1 / 25 000^e)

Echelle de l'extrait ci-dessous : environ 1/21500^{ème}



Zone d'étude

Nord



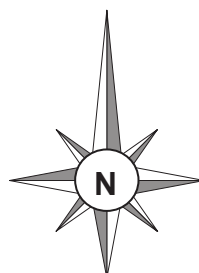
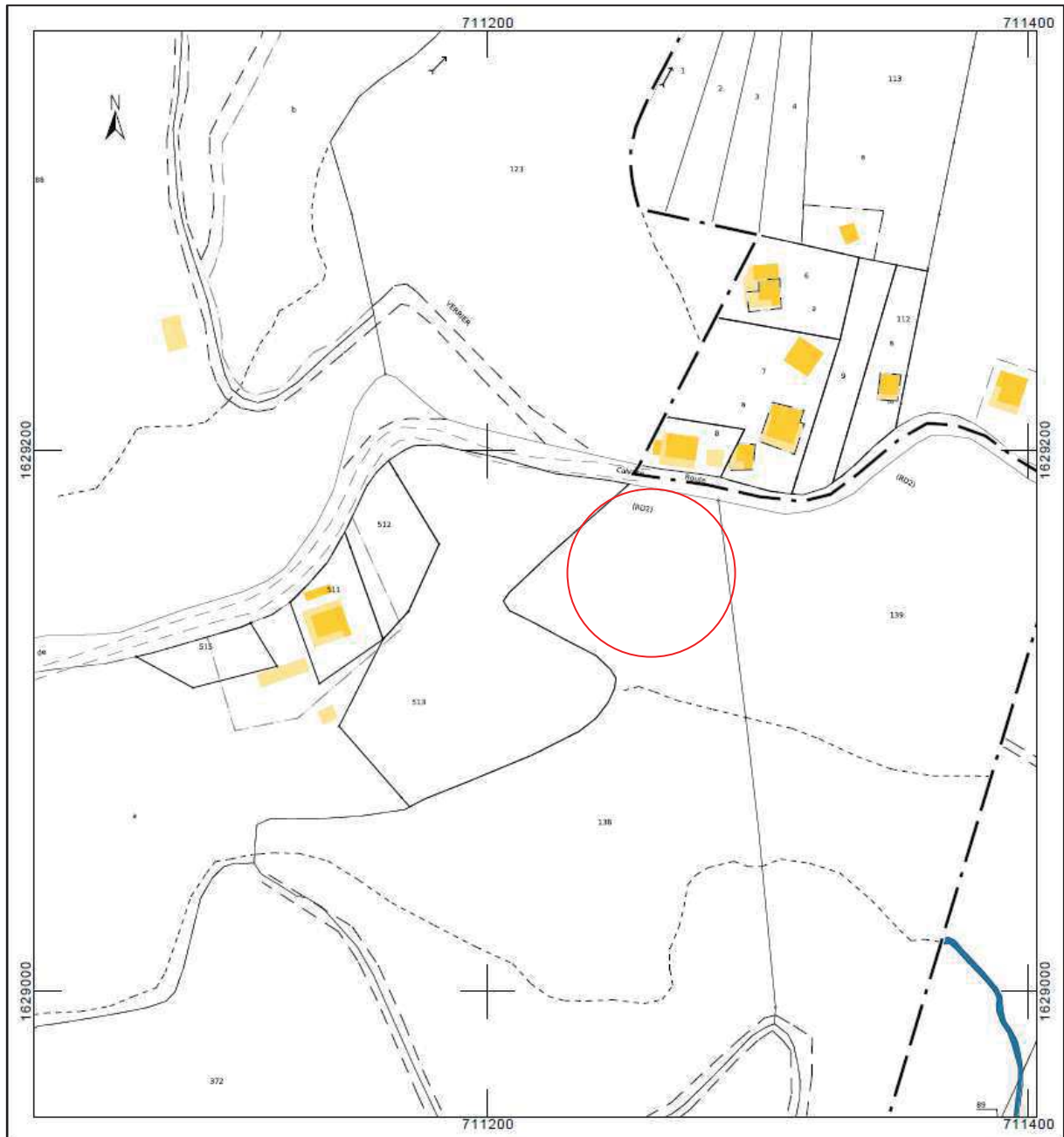
– Commune du GROS MORNE – Quartier Bois Lézards
Parcelle n° C 138



ANNEXE 6

Plan cadastral

Echelle : environ 1/5000^{ème}



– Commune du GROS MORNE – Quartier Bois Lézards
Parcelle n° C 138



✓ Stabilité des terrains de couverture confortés à l'aval du projet :

	P1	P3
Facteur de sécurité (projet- fondamental)	2,224	2,029
Facteur de sécurité (projet- séismel)	1,616	1,114
Facteur de sécurité (projet- séismel)	1,597	1,344

Les notes de calcul sont jointes en **annexe 8**.

Une fois stabilisé au moyen d'un ouvrage de soutènement, on écarte le risque de glissement résiduel dans les terrains de couverture.

9.9 Conclusions

Il est possible de réaliser les projets des deux maisons individuelles si et seulement si les conditions ci-dessous sont respectées :

- **Maisons fondées sur la formation géotechnique n°2 stable.**
- **Talus de déblais à l'amont du projet conforté au moyen d'un ouvrage de soutènement correctement dimensionné et ancré dans la formation géotechnique n°2 (mur béton armé par exemple).**
- **Mur amont du sous-sol entier dimensionné comme un ouvrage de soutènement (cf. chapitres 11 et 12).**
- **Terrains de couverture à l'aval du projet, confortés au moyen d'un ouvrage de soutènement correctement dimensionné et ancré dans la formation géotechnique n°2.**
- **Eaux soigneusement drainées vers un exutoire (talweg).**



10 CONCLUSIONS SUITE A L'ETUDE DE RISQUE

Compte tenu des modélisations effectuées et des conditions géotechniques et climatiques lors de notre intervention, **la stabilité de la parcelle à l'état naturel est nécessitera des dispositions particulières** (cf. paragraphe 9.9 et chapitres 11 et 12).

Concernant le système de fondation des deux maisons, une solution de fondation de type radier rigide devra être mise en œuvre, une fois les talus de déblais confortés.

Au regard des contraintes géotechniques énoncées ci-dessus, le terrain est constructible vis à vis des risques naturels. Toutefois, l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'il est indispensable de respecter les règles de construction des chapitres 11 et 12 afin de ne pas déstabiliser les terrains en place.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Schoelcher, le

23 MARS 2015

Service Risques Energie Climat
Pôle Risques Naturels
Unité Prévention Risques Naturels

Ref: RN 15-0232

Monsieur,

Vous m'avez transmis, pour validation, une proposition de périmètre dans le cadre d'une étude de risque pour la parcelle cadastrée C138 au quartier Bois-Lézards au GROS-MORNE.

La parcelle est classée en zones jaune, orange, orange-bleu et rouge avec un aléa fort mouvement de terrain au plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune du GROS-MORNE.

Une étude de risque de type géotechnique est exigée au regard de l'aléa mouvement de terrain qui affecte la parcelle.

Cette proposition de périmètre d'étude de risque s'inscrit dans une mission de type G1⁴ ES selon la norme NF-94500. Cette mission correspond aux objectifs du PPRN pour la définition d'un périmètre d'étude de risque. Cette mission G1-ES semble être respectée.

Je valide donc la proposition de périmètre d'étude.

Si l'étude de risque montre des risques non identifiés avec les données disponibles à ce jour, le périmètre sera élargi.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



P. BOURVEN

Monsieur Olivier DORLEAC
SAS IMSRN
1027 Morne Pavillon - Basse Gondeau
97232 LAMENTIN